

APPENDICE

L'honorable C.W. Carter
Sénat
Édifice du Parlement
Ottawa (Ontario)

Ottawa, le 29 juin 1972

Monsieur le sénateur,

Comme je l'avais indiqué au cours de la réunion de ce matin du comité à propos du Bill C-195, je joins une série de cinq tableaux illustrant, par région, le placement et l'emploi des personnes qui ont suivi des cours de formation professionnelle, en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes. Ces tableaux donnent une répartition selon les cours principaux et comportent un résumé de l'ensemble d'une étude de 12 mois qui s'est achevée en avril-mai 1971.

Les colonnes font état pour chaque cours principal de chiffres réels et, au-dessous, du pourcentage correspondant.

Malheureusement, il n'y a pas à l'heure actuelle de chiffres d'ensemble à l'échelon national. Cependant, on peut résumer le contenu de ces tableaux de la façon suivante:

	Nombre de personnes employées (%)	Nombre de personnes sans emploi* (%)
Région des Maritimes	73.1	26.9
Région de Québec	78.2	21.8
Région de l'Ontario	67.0	33.0
Région des Prairies	79.6	21.4
Région du Pacifique	73.7	26.3
Canada	74.6	25.4

*Parmi les personnes sans emploi trois mois après la fin d'un cours de formation professionnelle, environ 20 p. 100 ont vraiment cherché un emploi.

L'enquête ne fait pas état de données révélatrices du succès relatif dans l'obtention d'emplois à la fin d'un cours de formation professionnelle selon les groupes d'âge: comme par exemple, le groupe de 20-30 comparé au groupe de 40-50. Je regrette de ne pouvoir vous fournir ces renseignements.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur suppléant,
Division de la formation
de la main-d'œuvre.

H. John Meyer